

APPEL D'OFFRES

RFT : 2023/066
Dossier : AP_2/44
Date : 27 mars 2024
A : Prestataires ou groupements intéressés
De : Loraini Sivo, Cheffe de projet PEBACC+

Objet : Appel d'offres : Analyse et cartographie de la résilience écosystémique et socio-économique (ESRAM) de Nouvelle-Calédonie, Réaffichage.

1. Contexte

- 1.1. Le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) est une organisation régionale intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération régionale au sein des pays et territoires du Pacifique afin de protéger l'environnement et d'assurer un développement durable.
- 1.2. Le PROE aborde les problématiques environnementales auxquelles fait face le Pacifique guidé par 4 principes. Ces principes guident tous les aspects de notre travail :
 - Nous accordons de la valeur à l'environnement
 - Nous accordons de la valeur aux personnes
 - Nous accordons de la valeur à des prestations de haute qualité et ciblée
 - Nous accordons de la valeur à l'intégrité
- 1.3. Pour plus d'information, visitez : www.sprep.org.

2. Spécifications : éléments requis

- 2.1. Le PROE recherche les services de consultant.e.s qualifié.e.s et expérimenté.e.s (pouvant s'associer en groupements) afin de conduire une analyse et cartographie de la résilience écosystémique et socio-économique (ESRAM) en Nouvelle-Calédonie, dans le cadre du projet PEBACC+ « Adaptation au changement climatique fondée sur les écosystèmes dans les îles du Pacifique ».
- 2.2. Le cahier des charges de la présente prestation figure en Annexe A.
- 2.3. La mission confiée au consultant ou groupement devra être menée conformément aux valeurs et code de conduite du PROE. https://www.sprep.org/attachments/Publications/Corporate_Documents/sprep-organisational-values-code-of-conduct.pdf. Ceci inclue les politiques du PROE sur la protection de l'enfance, les mesures de sauvegarde environnementales et sociales, la prévention de la fraude et la protection des lanceurs d'alerte, ainsi que l'équité des genres et l'inclusion sociale.
- 2.4. Les conditions générales de contrat du PROE ne sont pas négociables.

3. Conditions : information aux candidats

- 3.1. Afin d'être considéré pour cet appel d'offre, les candidats doivent respecter les conditions suivantes :

PO Box 240, Apia, Samoa T +685 21929 F +685 20231 sprep@sprep.org www.sprep.org

A resilient Pacific environment sustaining our livelihoods and natural heritage in harmony with our cultures.

1. Fournir les qualifications professionnelles et expériences pertinentes ;
 2. Fournir au moins 3 références ;
 3. Compléter le **formulaire de soumission d'offres** – (toutes les sections du formulaire doivent être complétées, en particulier la Déclaration démontrant que vous répondez aux critères de sélection) – **NE PAS** vous référer à votre CV ou votre offre technique. Si ceci n'est pas respecté votre offre ne sera pas considérée ;
 4. Fournir une copie de leur licence professionnelle, inscription au registre du commerce ou équivalent.
- 3.2. Le/la soumissionnaire doit déclarer tout domaine susceptible de constituer un conflit d'intérêts lié à cet appel d'offres et **signer le formulaire de conflit d'intérêts** fourni.
- 3.3. **Le/la soumissionnaire sera considéré.e inéligible en raison de son association à des critères d'exclusion**, notamment la faillite, l'insolvabilité ou les procédures de liquidation, le manquement à des obligations relatives au paiement d'impôts ou de cotisations de sécurité sociale, la pratique frauduleuse ou la négligence, la violation de droits de propriété intellectuelle, le fait d'être sous le coup d'un jugement, les fautes professionnelles graves, y compris les fausses déclarations, la corruption, la participation à une organisation criminelle, le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme, le travail des enfants et autres trafics d'êtres humains, le manque de capacité à respecter les principales obligations, la création d'une société écran et le fait d'être une société écran.
- 3.4. Le ou la soumissionnaire doit signer un formulaire de **déclaration sur l'honneur** avec sa candidature, certifiant qu'il/elle ne se trouve dans aucune des situations d'exclusion citées au point 3.3 ci-dessus et, le cas échéant, qu'il/elle a pris des mesures adéquates pour remédier à cette situation.
- 3.5. Du fait du contexte de la mission, les soumissionnaires doivent parfaitement maîtriser le français pour que leurs offres soient considérées.
- 3.6. Les offres au-dessus de soit 118,000 USD ne seront pas considérées.

4. Instructions pour la soumission d'offres

- 4.1. La documentation fournie doit démontrer que le/la candidat.e satisfait les conditions ci-dessus et est en capacité de répondre aux spécifications et au calendrier du cahier des charges. La documentation doit également inclure des exemples permettant de répondre aux critères de sélection.
- 4.2. Les documents d'appel d'offres doivent être soumis en français et présenter la proposition complète du prestataire intéressé :
 - a) Formulaire d'appel d'offres du PROE et formulaire de conflit d'intérêts. (Veuillez noter que vous êtes tenu(e) de remplir intégralement toutes les rubriques demandées dans le formulaire, en particulier les déclarations visant à démontrer que vous répondez aux critères de sélection - **NE PAS** nous renvoyer à votre CV. Si vous ne le faites pas, votre candidature ne sera pas prise en compte).
 - b) Formulaire de déclaration sur l'honneur
 - c) Curriculum Vitae du personnel proposé pour démontrer qu'il possède les compétences et l'expérience requises pour mener à bien ce contrat.
 - d) Offre technique qui contient les détails pour réaliser les tâches décrites dans le cahier des charges.

PO Box 240, Apia, Samoa T +685 21929 F +685 20231 sprep@sprep.org www.sprep.org

Offre financière – L'offre financière devra indiquer les taux journaliers des consultants en USD. Le taux horaire sera par défaut défini comme le taux journalier divisé par 8 heures. Veuillez utiliser le formulaire en Annexe B pour soumettre votre offre financière.

- 4.3 Fournir trois références pertinentes à cet appel d'offres en incluant une référence pour les travaux les plus récents.
- 4.4 Les soumissionnaires supporteront les coûts associés à la préparation et à la soumission d'une offre, y compris les coûts liés à l'attribution du contrat ; le PROE ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, quel que soit le déroulement ou le résultat de la procédure d'appel d'offres.
- 4.5 Il pourra être demandé au soumissionnaire de fournir des informations supplémentaires relatives à l'offre soumise, si le Comité d'évaluation des offres demande des informations supplémentaires aux fins de l'évaluation des offres. Le PROE peut présélectionner un ou plusieurs soumissionnaires et leur demander des informations complémentaires.
- 4.6 L'offre soumise doit porter sur l'intégralité du cahier des charges et ne pas être divisée en portions pour lesquelles un autre soumissionnaire potentiel peut fournir des services.
- 4.7 L'offre doit rester valide pendant 90 jours à compter de la date de soumission.
- 4.8. Le candidat doit solliciter un accusé de réception de l'offre.

5. Questions de clarification

- 5.1.
 - a. Toute demande de précisions/clarifications de l'offre doit être soumise par email à procurement@sprep.org avant le 10 avril 2024. Un résumé des questions reçues et les réponses associées seront disponibles sur le site internet du PROE (www.sprep.org/tender) au plus tard le 12 avril 2024.
 - b. Le seul point de contact pour toutes les questions relatives à l'appel d'offres et au processus d'appel d'offres est la responsable des achats du PROE.
 - c. Le PROE déterminera la réponse à donner, le cas échéant, à une question du soumissionnaire. Le PROE diffusera les questions des soumissionnaires et la réponse du PROE à ces questions à tous les soumissionnaires en utilisant la page des appels d'offres du PROE (<https://www.sprep.org/tenders>) sans divulguer la source des questions ni révéler aucune information confidentielle d'un soumissionnaire.
 - d. Les soumissionnaires doivent indiquer dans leur question quelles sont les informations qu'ils considèrent comme confidentielles, le cas échéant.
 - e. Si un soumissionnaire pense avoir trouvé une divergence, une erreur, une ambiguïté, une incohérence ou une omission dans le présent appel d'offres ou dans toute autre information donnée ou mise à disposition par le PROE, il doit en informer rapidement la responsable de la passation des marchés en exposant l'erreur de manière suffisamment détaillée pour que le PROE puisse prendre, le cas échéant, les mesures correctives qu'il juge appropriées.

6. Critères d'évaluation

PO Box 240, Apia, Samoa T +685 21929 F +685 20231 sprep@sprep.org www.sprep.org

- 6.1. Le PROE sélectionnera un prestataire (ou groupement) sur la base de la documentation fournie. Celle-ci devra démontrer que l'offre présente le meilleur rapport qualité-prix à partir des critères figurant dans le tableau ci-dessous.
- 6.2. Une offre sera rejetée si elle n'atteint pas 70 % ou plus des critères techniques et la proposition financière qui l'accompagne ne sera pas évaluée.

I. Note technique – 80%

Critère	Détail	Pondération
Expérience	i. Connaissance et pratique approfondie de l'évaluation des écosystèmes, de la cartographie et de l'évaluation des biens et services dans le contexte de la résilience sociale et écologique au changement climatique en Nouvelle-Calédonie.	10
	ii. Expérience pratique de l'utilisation des approches d'adaptation fondée sur les écosystèmes.	10
	iii. Expérience démontrée dans l'utilisation d'approches de renforcement des capacités et de démarches participatives sensibles au genre et socialement inclusives.	10
	iv. Expérience démontrée en conception et conduite d'études relatives au financement durable et d'analyse économique.	10
Proposition technique Méthodologie	<p>v. Un plan de charge (calendrier de mise en oeuvre) détaillé conforme au livrables attendus et listés dans les Termes de Référence.</p> <p>La proposition méthodologique doit refléter :</p> <p>a) Reformulation de la compréhension des attentes, y compris les potentielles synergies avec des politiques publiques et toute initiative pertinente</p> <p>b) Présentation d'un maximum de 5 Options spécifiques d'Adaptation fondée sur les Ecosystèmes qui vous paraîtraient prioritaires : Ecosystèmes menacées & pressions associées, impacts sur les populations et l'économie, options d'adaptation au changement climatique, métriques de la résilience, données facilement disponibles, données à rassembler (200 mots maximum par option).</p> <p>c) Présentation des analyses économiques à conduire, soulignant les besoins en données d'entrée (100 mots maximum par option ou 500 mots en tout).</p> <p>d) Nombre d'ateliers que vous organiserez, Liste des experts à rencontrer en lien avec les thèmes d'intérêt, Nombre de questionnaires/enquêtes à conduire (y compris le nombre de destinataires/enquêtés) et autres formes de recueil des données et de participation/sollicitations que vous envisagez.</p> <p>e) Proposition méthodologique, y compris les modalités d'application des approches GEDSI et CLIP</p> <p>f) Proposition de calendrier de mise en oeuvre</p> <p>g) Présentation de l'équipe mobilisée</p>	40

II. Note financière – 20%

Veillez utiliser le formulaire en Annexe B pour soumettre votre offre financière.
La formule suivante sera utilisée pour calculer la note financière **UNIQUEMENT** pour les propositions qui obtiennent un score de 70% ou plus dans les critères techniques :

$$\text{Note financière} = a \times \frac{b}{c}$$

Où :

a = nombre maximum de points alloués pour le score financier

b = Montant de l'offre la plus basse

c = Montant total de l'offre de la proposition

Merci d'utiliser le format proposé en Annexe B pour soumettre votre proposition financière.

7. Modification ou résiliation de l'appel d'offres

- 7.1. a. Le PROE peut à tout moment modifier, suspendre ou mettre fin au processus d'appel d'offres.
- b. Dans le cas où le PROE modifie l'appel d'offres ou les conditions de l'appel d'offres, il en informera les candidats potentiels en utilisant la page des appels d'offres du PROE (<https://www.sprep.org/tenders>).
- c. Les soumissionnaires sont tenus de consulter régulièrement la page des appels d'offres du site web du PROE pour vérifier s'il y a des mises à jour et de télécharger la documentation pertinente de l'appel d'offres et l'addendum à l'appel d'offres s'ils souhaitent fournir une réponse à l'appel d'offres.
- d. Si le PROE estime qu'aucune des offres soumises ne présente un bon rapport qualité/prix ou qu'il est par ailleurs dans l'intérêt du public ou du PROE de le faire, le PROE peut mettre fin au processus d'appel d'offres à tout moment. Dans ce cas, le PROE annulera l'appel d'offres, publiera un avis d'annulation et informera les soumissionnaires non retenus en conséquence.

8. Délais

- 7.1. **Les offres doivent être transmises au plus tard le 25 avril 2024, minuit (heure d'Apia, Samoa).**
- 7.2. Les offres soumises hors délais ne seront pas considérées.
- 7.3. Veillez transmettre votre offre, en indiquant clairement les informations suivantes : **'RFT 2023/066 : Analyse et cartographie de la résilience écosystémique et socio-économique (ESRAM) de Nouvelle-Calédonie, Réaffichage'**

Mail : SPREP
Attention : Procurement Officer
PO Box 240
Apia, SAMOA

Email : tenders@sprep.org (OPTION RECOMMANDÉE)

Fax : 685 20231

Nota : Les offres soumises sur le mauvais portail ne seront pas prises en compte par le PROE. Si le PROE est informé de l'erreur de soumission avant la date limite, il sera conseillé au candidat de soumettre à nouveau son offre sur le bon portail. Toutefois, si le PROE n'est informé de l'erreur de soumission qu'après la date limite, la demande est considérée comme tardive et sera renvoyée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

Le PROE se réserve le droit de rejeter toute offre et l'offre proposant le prix le plus bas ne sera pas nécessairement retenue

Le PROE se réserve le droit d'entamer des négociations concernant une ou plusieurs propositions avant l'attribution d'un contrat, de scinder une attribution ou d'envisager une (ou des) attribution(s) entre les soumissionnaires, dans n'importe quelle combinaison, selon ce qu'il jugera approprié, sans l'acceptation écrite préalable des soumissionnaires.

Un contrat obligeant les parties est en vigueur une fois signé par le PROE et le soumissionnaire retenu. Toute discussion contractuelle, tout travail effectué ou toute marchandise fournie avant la signature d'un contrat ne constitue pas un contrat contraignant.

Pour toute plainte concernant les appels d'offres du PROE, veuillez-vous référer à la section Plaintes du site web. <http://www.sprep.org/accountability/complaints>

Annexe A : Cahier des charges

Analyse et cartographie de la résilience écosystémique et socio-économique (ESRAM) de Nouvelle-Calédonie, Réaffichage

1. Contexte

Vulnérabilités et résilience des pays et territoires insulaires du Pacifique au changement climatique

Les pays et territoires du Pacifique sont extrêmement vulnérables aux impacts du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer, ainsi qu'aux pressions non liées au climat (exploitation minière et forestière, pollution et déchets, agriculture et utilisation des terres non durables, développement côtier, espèces exotiques envahissantes, etc.). Cette vulnérabilité découle d'un certain nombre de facteurs interdépendants liés à la biogéographie et au profil socio-économique des pays du Pacifique. Parmi ces facteurs, les plus importants sont i) la concentration des établissements humains dans la zone côtière, ii) la forte dépendance des moyens de subsistance à l'égard des ressources côtières et marines, iii) l'exposition aux risques hydrométéorologiques d'origine océanique, tels que les cyclones et tempêtes, iv) la disponibilité limitée de l'eau douce du fait de la petite taille des bassins versants, v) la sensibilité des écosystèmes aux perturbations, vi) la modification des habitats côtiers et terrestres, vii) la taille restreinte des économies, viii) l'isolement géographique et biologique par rapport aux masses continentales, ix) les défis (et les opportunités) d'adaptation liés aux droits humains, notamment à l'égalité des genres, aux handicaps et autres facteurs de marginalisation.

Le changement climatique aura ainsi une série d'impacts sur les écosystèmes des îles du Pacifique et les services qu'ils fournissent aux générations actuelles et futures, déjà soumis à un ensemble de pressions altérant leurs capacités d'adaptation et de résilience. Cependant, les îles du Pacifique présentent également certaines caractéristiques qui favorisent la résilience de leur population et de leur environnement face au changement climatique : i) des niveaux élevés de biodiversité marine, côtière et terrestre ; ii) une diversité de reliefs côtiers ; iii) des récifs frangeants et barrières qui offrent une protection physique ; iv) des densités de population et de taux de croissance relativement faibles (bien que cela varie d'un pays à l'autre) ; v) des connaissances locales étendues des processus et phénomènes environnementaux, qui peuvent varier selon les groupes de population et les catégories d'âge ; et vi) une longue histoire d'adaptation aux changements environnementaux. Ces mécanismes d'adaptation sont fortement liés à des facteurs sociaux et culturels, comme l'attribution de rôles genrés dans la gestion des ressources naturelles, les droits coutumiers liés à la terre et à la propriété, ou encore l'organisation institutionnelle propre à chaque pays et territoire.

Pressions et menaces (climatiques et non climatiques) en Nouvelle-Calédonie

Le climat tropical de la Nouvelle-Calédonie (NC), conjugué aux reliefs de l'archipel et à la nature même des roches qui le composent, sont à l'origine d'une certaine érosion des sols qui a des conséquences importantes sur la biodiversité terrestres et aquatiques, mais également sur les services fournis par les différents écosystèmes aux populations locales. Jusqu'à un certain point, ce phénomène naturel est intégré au fonctionnement des écosystèmes de l'archipel qu'il a contribué à façonner. Néanmoins, les pressions d'origine humaine ont contribué à amplifier cette érosion. En effet, l'élevage, l'agriculture, les feux de brousse, l'exploitation minière et l'arrivée ou l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, ont transformé les paysages calédoniens. Bien que la NC soit le lieu d'une faible pression démographique (270 000 habitants, 5 habitants/km² en dehors du Grand Nouméa), ces menaces, liées à l'activité humaine, continuent à impacter les écosystèmes.

Les incendies sont l'une des menaces les plus importantes pour la biodiversité calédonienne et l'ensemble des services écosystémiques qui la caractérisent. Les épisodes de feux, fréquents notamment sur la Grande Terre, sont souvent dévastateurs, face à des moyens de lutte globalement

insuffisants. Cette problématique a fait l'objet d'une mobilisation importante des acteurs institutionnels et de la société civile, à la suite, notamment, du bilan préoccupant des années 2005-2006 et 2017-2019 (plusieurs dizaines de milliers d'hectares brûlés). Ces feux, en détruisant le couvert végétal, rendent momentanément les sols plus vulnérables à l'érosion. Leur occurrence importante dans certaines zones a même conduit à une disparition totale de la végétation en bloquant toute régénération, rendant ces zones fortement vulnérables à l'érosion. Par son caractère insulaire, la Nouvelle-Calédonie est aussi particulièrement impactée par les invasions biologiques. Plus de 2000 espèces végétales (miconia, opuntia, lantana, faux mimosa...), une vingtaine de vertébrés (cerfs, cochons, rats, merles des mollusques...), de nombreux invertébrés (fourmis électriques, achatines...) et des champignons (rouille des myrtacées) sont considérés comme envahissants ou potentiellement envahissants sur le territoire. 28 des 100 espèces considérées comme parmi les plus envahissantes au monde y sont déjà représentées. Tous les milieux sont concernés (forêt sèche, forêts denses humides, mangroves, maquis miniers, écosystèmes marins) et diverses activités économiques (adduction d'eau, agriculture, élevage, pêche, gestion des infrastructures, extraction minière, production hydroélectrique...) et vivrières sont également affectées. Enfin, la Nouvelle-Calédonie recèle 20% des réserves mondiales de nickel et l'exploitation de ces ressources constitue la principale activité économique du territoire. Toutefois, l'exploitation minière est à l'origine d'impacts notables sur la biodiversité (décapages miniers et stockage des déblais miniers, érosion accrue impactant les rivières et l'environnement marin, pollutions ponctuelles mais significatives des milieux environnants...).

Le changement climatique en cours risque d'amplifier ou de se conjuguer avec ces pressions et menaces d'origine non climatique, avec des conséquences tant pour la biodiversité que les services rendus par les écosystèmes aux populations locales. Selon plusieurs études récentes sur le changement climatique, l'effet de ce dernier est bien réel en Nouvelle-Calédonie. Cavero *et al.* (2012) ont mis en lumière une augmentation des moyennes annuelles des températures minimales et maximales (respectivement 0,3 et 0,2°C par décennie) sur la période 1970-2009. Cette élévation des températures se manifeste également par une augmentation du nombre de jours « chauds » et une chute de jours « froids ». Les études de l'IRD (Guyennon, 2010) montrent également une augmentation des températures des eaux du lagon sur cette même période (+0,11°C par décennie) et une augmentation du niveau de la mer de près d'un millimètre par an entre 1965 et 2005 au niveau de Nouméa. Les modélisations effectuées à l'échelle de la zone tropicale du Pacifique Sud indiquent que cette augmentation des températures va se poursuivre et ce quel que soit le scénario considéré (GIEC 2014). Dutheil *et al.* (2020) suggère une augmentation des événements extrêmes, avec un régime encore plus sec en fin d'année lors de la saison sèche (baisse des précipitations de 14 à 25% d'ici 2070-2099) notamment sur la côte Ouest, alors que des précipitations plus intenses et plus fréquentes marqueraient le début d'année, entraînant des inondations, une érosion des sols plus intense et des glissements de terrain plus importants.

Adaptation au changement climatique fondée sur les écosystèmes du Pacifique (PEBACC+), un projet régional Kiwa

De 2015 à 2020, le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) a mis en œuvre le projet Adaptation au changement climatique fondée sur les écosystèmes dans les îles du Pacifique (PEBACC) aux Fidji, au Vanuatu et aux Îles Salomon, pour un budget de 4,9 M€ financé par l'Initiative Climatique Internationale du gouvernement allemand. Les résultats de ce projet ont été positifs dans l'ensemble. Une 2^{ème} phase (PEBACC+) s'est révélée utile et nécessaire afin de renforcer les activités existantes, les diversifier, intégrer l'adaptation fondée sur les écosystèmes (AfE) dans les politiques publiques et assurer sa pérennisation et son institutionnalisation à Fidji, aux îles Salomon et au Vanuatu, et étendre la démarche à d'autres territoires : la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna.

Démarrée officiellement en mars 2020, l'« Initiative Kiwa - Solutions fondées sur la nature pour la résilience climatique » (www.kiwainitiative.org) est le premier programme à réunir cinq bailleurs de fonds (France, Union européenne, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande) et des partenaires régionaux/nationaux autour d'un objectif commun : améliorer l'accès aux financements pour une adaptation au changement climatique fondée sur les droits, sensible au genre et socialement inclusive

grâce à des solutions fondées sur la nature pour les pays et territoires insulaires du Pacifique (PICT), notamment les autorités locales, nationales et régionales ainsi que les organisations de la société civile. Prendre des mesures pour protéger la biodiversité (conservation/restauration) et développer des solutions fondées sur la nature (SfN) pour anticiper, réduire les vulnérabilités et renforcer les capacités d'adaptation des pays et territoires insulaires du Pacifique face au changement climatique sont les principes directeurs fondamentaux de l'Initiative.

Le projet « Adaptation au changement climatique fondée sur les écosystèmes dans les îles du Pacifique - PEBACC+ » est un projet régional de l'Initiative Kiwa coordonné par le PROE et soutenu pour sa mise en œuvre à hauteur de 4 millions d'euros par l'Initiative Kiwa par le biais de l'Agence française de développement (AFD) et 1,8 million d'euros par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). Ce projet, d'une durée de 4 ans, vise à renforcer la résilience des écosystèmes, des économies et des populations des îles Fidji, du Vanuatu, des îles Salomon, de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna face aux impacts du changement climatique. L'objectif spécifique du projet PEBACC+ est de développer, soutenir et institutionnaliser l'approche écosystémique de l'adaptation au changement climatique dans les pays et territoires cibles.

Le projet est organisé autour de trois composantes :

- Composante 1 : Renforcer l'expérience des parties prenantes dans la mise en œuvre pratique de l'AfE et des SfN en tant que stratégie d'adaptation au changement climatique aux Fidji, Vanuatu & Îles Salomon.
- Composante 2 : Intégrer et appuyer la mise en œuvre de l'approche AfE et des SfN en tant que stratégie contribuant à l'adaptation au changement climatique en Nouvelle-Calédonie et à Wallis & Futuna.
- Composante 3 : Renforcer la coopération régionale entre les Pays et Territoires du Pacifique en matière d'AfE en favorisant le partage d'expériences et d'enseignements tirés des projets afin d'accroître la résilience des populations et d'assurer la durabilité des activités de mise en œuvre de l'AfE.

Finalité PEBACC+ :		
Renforcer la résilience des écosystèmes, des communautés et des économies de Fidji, du Vanuatu, des Îles Salomon, de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna face au changement climatique		
Objectif spécifique	Résultats attendus	Activités
OS2 : Intégrer et appuyer la mise en œuvre concrète de l'Adaptation fondée sur les Ecosystèmes dans les stratégies d'adaptation au changement climatique	RA 2.2 : Des activités concrètes de démonstration de Solutions fondées sur la Nature sont mises en œuvre et capitalisées, en lien avec d'autres initiatives comparables	Act 2.2.1 : Soutenir techniquement et financièrement la restauration de mangroves urbaines dans le Grand Nouméa Act 2.2.2 : Soutenir techniquement et financièrement l'amélioration de la maîtrise du feu en province Nord Act 2.2.X : Soutenir techniquement et financièrement des Solutions fondées sur la Nature pour la protection du littoral à Ouvéa
	RA 2.1 : Une analyse de résilience est conduite autour d'un processus inclusif aboutissant à des schémas d'intervention dotés de notes de concept	Act 2.1.1 : Réaliser une analyse de résilience qui identifie et priorise de manière inclusive les options d'Adaptation fondée sur les Ecosystèmes Act 2.1.2 : Produire des schémas d'intervention dotés de notes de concept inclusives
	RA 2.3 : L'Adaptation fondée sur la Nature est intégrée de manière pérenne dans les cadres politiques et stratégiques	Act 2.3.1 : Accompagner les acteurs de la Nouvelle-Calédonie pour l'intégration pérenne de l'Adaptation fondée sur les Ecosystèmes dans leurs cadres politiques et stratégiques

Le projet PEBACC+ -et donc le consortium sélectionné- porte une attention particulière à la valorisation des connaissances et pratiques traditionnelles et de l'implication effective de tous les groupes sociaux des communautés concernées (notamment en matière de genre, d'âge, de handicaps, d'origine ethnique etc.) afin de favoriser leur inclusion et participation aux activités du projet.

NB : l'AfE est considérée ici comme une approche et un processus global qui englobe les SfN pour l'adaptation au changement climatiques (parfois intitulées SAFN), considérées ici comme les mesures concrètes de terrain pour contribuer à l'adaptation au changement climatique (ACC).

2. Objectif du projet en matière d'analyse de résilience (processus ESRAM)

PEBACC+ entreprendra une analyse de résilience afin d'identifier les options d'AfE prioritaires et produire des schémas d'intervention pour l'adaptation fondée sur les écosystèmes. Les options d'AfE seront identifiées et évaluées de manière inclusive ; les options prioritaires seront détaillées selon un format « Notes de concept » au sein de schémas d'intervention AfE qui incluront également d'autres leviers d'actions directement mobilisables par les acteurs mobilisés. Ces schémas d'intervention devraient servir de mécanisme pour l'intégration de l'AfE dans les cadres politiques et stratégiques. L'analyse de résilience constitue le cœur du *processus ESRAM (Ecosystem and socio-economic Resilience Analysis and Mapping) : Analyse et cartographie des écosystèmes et de la résilience écosystémique et socio-économique*. Cette méthode a été appliquée dans le cadre du projet PEBACC dans la région Pacifique et sera déclinée et adaptée au contexte et besoins spécifiques de la Nouvelle-Calédonie.

L'objectif général du processus ESRAM est de générer une base de planification robuste et inclusive pour renforcer la résilience des socio-écosystèmes aux impacts du changement climatique et aux impacts anthropiques directs en Nouvelle-Calédonie.

Les objectifs spécifiques du processus ESRAM en Nouvelle-Calédonie incluent :

1. Produire une analyse et cartographie de la résilience
2. Lister et prioriser les Options d'AfE
3. Produire des Schémas d'intervention

La conduite du processus ESRAM doit également :

- Sensibiliser les différentes parties prenantes (élu.e.s et décideu.r.se.s, technicien.ne.s, autorités coutumières, représentant.e.s d'associations) aux impacts pressentis du changement climatiques et des effets synergiques de la dégradation de l'environnement sur les communautés et de l'économie et ainsi contribuer à faciliter l'appropriation de l'AfE et des SfN dans les cadres politiques et stratégiques d'adaptation au changement climatiques et/ou sectoriels (aménagement du territoire, agriculture/pêche, gestion de l'eau, développement économique, santé publique...)
- Renforcer les capacités des acteurs mobilisés à l'analyse de la résilience écosystémique et socio-économique.

In fine, l'analyse de résilience constituera une base de référence et un outil cartographique de la résilience et de la vulnérabilité des écosystèmes, des populations et de l'économie, en tant qu'outil d'aide à la décision et à la planification pour les différents acteurs mobilisés (Gouvernement, Provinces, Communes, Secteur privé, Société civile...).

L'Analyse de résilience devra être détaillée et complète, fondée sur une combinaison de recherche documentaire, de consultations et d'investigations de terrain. Elle comprendra en particulier des éléments plus précis relatifs aux coûts, aux bénéfices, et aux modalités de financement des options AfE identifiées.

Après une première approche à l'échelle du Pays et selon les spécificités et besoins de chaque province, les focus géographiques et thématiques pourront être précisés, notamment dans le cadre des notes de concept.

Une attention particulière sera portée par le consortium et les Comités de suivi à la complémentarité et aux synergies avec d'autres initiatives (CLIPSSA, Green Overseas, Futurisk, Adaptom...).

3. Services requis

Le PROE recherche les services d'un cabinet de conseil ou d'un consortium pour réaliser une analyse de résilience en Nouvelle-Calédonie en 2024. L'objectif est de générer une base robuste de planification et d'aide à la décision pour la mise en œuvre d'options AfE qui permettent de renforcer la résilience des écosystèmes, des communautés, et de l'économie face au changement climatique en lien avec les autres pressions sur l'environnement. Une prestation de service qualifiée est recherchée pour :

1. Concevoir une démarche participative (inspirée des approches ESRAM menées dans le cadre du précédent projet PEBACC) afin de conduire des analyses et cartographies de la résilience écosystémique et socio-économique (ESRAM) à l'échelle de chaque Province de Nouvelle-Calédonie, engageant de manière appropriée et concertée la société civile, les secteurs économiques les plus concernés, les membres des communautés concernées, les services publics et les représentants des autorités coutumières. Ces ESRAM devront déboucher sur des schémas d'intervention pour l'Adaptation fondée sur les écosystèmes (AfE) (*cf. infra*), incluant les problématiques d'égalité des genres, de handicap, d'inclusion sociale (*Gender Equity, Disability and Social Inclusion GEDSI*) et de droits humains.
2. Le travail sera réalisé à l'échelle du Pays, en considérant les spécificités et besoins de chacune des trois provinces (Îles, Nord et Sud). Les rendus comprendront une section méthodologique, une section par province et une synthèse à l'échelle Pays ; certaines zones pourront bénéficier d'une analyse plus poussée, suite à l'expression de besoins spécifiques ou en lien avec l'existence de données plus précises, fiables ou récentes.
3. Évaluer les principaux facteurs socio-économiques et de gouvernance, y compris une matrice de gouvernance pour identifier les principaux liens décisionnels et les parties prenantes qui seront en mesure de décider, de mettre en œuvre, de conseiller et de soutenir l'AfE dans les zones cibles du projet. Les résultats des études, programmes, projets et travaux existants ou en cours, notamment en ce qui concerne l'évaluation de la vulnérabilité des écosystèmes, des communautés et de l'économie, en lien avec le changement climatique et les autres facteurs de pression sur l'environnement seront capitalisés.
4. Analyse de résilience : Identifier et cartographier les enjeux d'adaptation au changement climatique en lien avec les écosystèmes et services écosystémiques contribuant au bien-être humain et à la résilience socio-économique face au changement climatique, en caractérisant leur état, tendances d'évolution et les causes directes, indirectes et profondes associées, y compris de manière prospective en lien avec les scénarios de changement climatique et en lien avec les autres facteurs de pression sur l'environnement. Les options d'AfE seront identifiées selon une analyse stratégique à l'échelle des enjeux et besoins. L'analyse de résilience comprendra un volet économique évaluant le rapport coût/efficacité des options d'AfE prioritaires sur la base d'une capitalisation des expériences locales ; les approches d'analyse coûts/bénéfices d'intérêt notoire seront valorisées. Une analyse multicritère identifiera les options d'AfE et les sites prioritaires. Les indicateurs, méthodologies et protocoles nécessaires au suivi-évaluation des options AfE proposées seront précisés et les systèmes d'information associés identifiés, en précisant les éventuels besoins de consolidation pour rendre l'information complète et accessible ; la méthodologie d'analyse des impacts développée dans le cadre du projet EU GCCA+ SUPA pourra être une référence utile pour ce faire. L'analyse sera plus poussée sur les sites et thèmes prioritaires.
5. Schémas d'intervention : Des notes de concept seront développées pour les sites et thèmes prioritaires, notamment au travers d'un processus de concertation locale et inclusif. Les opportunités d'intégration de l'AfE dans les cadres politiques et stratégiques seront également caractérisées. L'ensemble des parties prenantes (services publics, autorités coutumières,

secteur privé, société civile...) seront impliquées, selon un processus inclusif, avec une attention particulière pour les femmes, les jeunes et groupes marginalisés.

6. Renseigner les indicateurs de participation du projet PEBACC+ (cf Annexe 1 et indicateurs G2.1, G2.4, 2.1.1 et 2.1.2).
7. Soumettre toutes les données et informations recueillies dans le cadre de ce contrat aux collectivités concernées et au PROE, afin qu'elles soient téléchargées sur le portail national ou régional de l'environnement établi dans le cadre du projet INFORM du PROE.
8. Organiser et gérer la logistique dans le pays, y compris le transport terrestre et maritime, la nourriture, l'hébergement pour les réunions et le travail d'enquête.

4. Périmètre de la consultance

Le travail sera réalisé à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. Les spécificités et besoins de chacune des trois provinces (Îles, Nord et Sud) et l'existence de données plus précises, fiables ou récentes permettront de pousser l'analyse sur certaines zones géographiques, enjeux d'adaptation au changement climatique et écosystèmes d'intérêt notoires. Une attention particulière sera portée à ne pas dupliquer l'analyse et au contraire les opportunités de complémentarité seront signalées précocement.

Le projet comprendra des analyses de la littérature existante, des réunions et concertations, ainsi que des investigations terrain dans les zones d'étude pré-identifiées sur la base des premières analyses cartographiques et consultations. Sur facilitation des autorités provinciales, les consultants mèneront des consultations initiales avec les communautés détentrices de droits sur certaines zones afin de déterminer leur volonté de participer aux enquêtes et de développer des schémas d'intervention AfE (processus de Consentement Libre, Informé et Préalable - CLIP).

Les consultants rencontreront une diversité de communautés, de représentants des collectivités à l'échelle territoriale, provinciale et locale, des autorités coutumières et d'associations afin de déterminer la portée et la conception finales du travail.

Dans les zones où les communautés auront donné leur consentement libre, informé et préalable (CLIP), les consultants associeront plus particulièrement des femmes, des jeunes, des représentants des collectivités et autorités coutumières et des organisations partenaires lors du processus ESRAM, afin d'entreprendre des enquêtes sensibles aux questions d'égalité des genres, d'inclusion sociale et de droits humains, et des bases de planification et de mise en œuvre d'options AfE robustes et chiffrées pour les sites retenus.

Les services écosystémiques évalués couvriront les environnements marins, dulçaquicoles et terrestres, en mettant l'accent sur la connectivité des écosystèmes et les liens entre les systèmes sociaux et écologiques, selon une approche " reef-to-ridge" (du récif à la crête).

Les consultants dirigeront et faciliteront les ateliers et les réunions avec les parties prenantes dans le processus de réalisation des ESRAM, des rapports sur les options AfE et dans la formulation des schémas d'intervention AfE.

Les consultants devront fournir leurs propres équipements tels que ordinateurs, caméras, GPS et tout autre équipement nécessaire pour entreprendre ces tâches ; tous les frais de rencontre seront également à leur charge, en s'assurant que les rencontres soient organisées de manière à favoriser la participation de tous les groupes cibles.

Les consultants évalueront le niveau de compréhension des participants au rôle des SfN/AfE dans l'adaptation et la résilience au CC, ainsi que leur rôle et capacité à prendre part aux processus de décisions. Ils formuleront des recommandations pour le renforcement de ces capacités. Les informations seront détaillées en fonction du genre, de la classe d'âge et de la communauté d'appartenance auxquels chacun s'auto-identifie.

5. Méthodologie

Le consortium détaillera sa proposition méthodologique dans sa réponse à l'appel d'offres. Des précisions méthodologiques pourront être apportés pendant et validés à l'issue de la phase préparatoire.

Une attention particulière doit être portée aux facteurs suivants :

- La conception, la mise en œuvre et le rapportage du processus ESRAM doivent :
 - Intégrer et s'appuyer sur les résultats, études et travaux récents et en cours en Nouvelle-Calédonie touchant aux vulnérabilités et à l'adaptation (fondée sur les écosystèmes) face au changement climatique (en particulier RESCCUE, INTEGRE, REPRiSE, CLIPSSA, PACPATH, ADAPTOM, Futurisk, Etude macroéconomique du financement de la Politique de l'Eau Partagée, Politique Publique de Gestion des Risques, les politiques et stratégies provinciales et communales etc...);
 - Impliquer et renforcer les capacités des parties prenantes à la co-construction de la démarche et des livrables (rapports, documents de planification, etc.);
 - Refléter la nécessité d'approches fondées sur le genre, l'inclusion sociale et les droits humains en tant qu'éléments cruciaux à chaque étape du processus. Les procédures GEDSI (*Gender Equity, Disability and Social Inclusion*) de l'Initiative Kiwa devront être respectées.

- Une présentation des analyses et rapports aux communautés concernées et autorités compétentes (gouvernement, provinces, communes et autorités coutumières) afin de faciliter leur appropriation et prise en compte dans les stratégies de planification et d'adaptation (développement économique, aménagement des territoires, gestion intégrée des zones côtières, etc.).

6. Expertise

Il est attendu du prestataire (consultant ou groupement) qu'il possède l'expertise suivante :

- Une connaissance approfondie de l'évaluation des écosystèmes, de la cartographie et de l'évaluation des biens et services dans le contexte de la résilience sociale et écologique au changement climatique.
- Connaissance approfondie et expérience pratique de l'utilisation des approches d'adaptation fondées sur les écosystèmes.
- Expérience dans l'utilisation d'approches de renforcement des capacités et de recherche participative sensibles au genre et socialement inclusives.
- Expérience sur les questions de financement durable et d'analyse économique (évaluation coûts-bénéfices)
- Inclusion de plusieurs disciplines pertinentes au sein de l'équipe.
- Expérience de travail dans la région du Pacifique. Expérience en Nouvelle-Calédonie sera un avantage.
- Une maîtrise parfaite de la langue française pour conduire les concertations et l'ensemble de la démarche, entièrement menée en langue française, livrables inclus.

7. Livrables attendus

Le prestataire (consultant ou groupement) fournira les livrables suivants :

1. Livrable 1 : « Rapport de démarrage » comprenant *a minima* :

- 1.1. Une proposition méthodologique consolidée par rapport à l'offre initiale, avec la liste des parties prenantes à consulter, les bases de données et sources d'information mobilisables, les éventuels besoins spécifiques qui nécessiteraient l'implication du PROE et des partenaires locaux de PEBACC+, la documentation consultée pour la préparation de la mission...
- 1.2. Une courte synthèse des principaux enjeux et impacts associés au changement climatique en Nouvelle-Calédonie, sur la base de la littérature existante.
- 1.3. Typologie des écosystèmes, services écosystémiques, pressions, bien-être humain et secteurs économiques pertinents pour l'analyse de résilience.
- 1.4. Analyse des politiques et stratégies publiques (et privées le cas échéant) d'intérêt : Politiques et stratégies (globales ou plus sectorielles) en matière d'adaptation au changement climatique, Place des SfN dans ces politiques et stratégies, Besoins spécifiques exprimés, Eléments de calendrier 2024-2025 relatifs aux SfN & AfE, Acteurs clés à mobiliser.
- 1.5. Une première identification des secteurs prioritaires et des options d'AfE prioritaires permettra de proposer des focus thématiques et géographiques selon des critères objectifs, afin de préparer un processus participatif et inclusif centré sur les priorités pressenties et in fine soutenir la prise de décision inclusive. Les implications en termes de mobilisation du prestataire et des acteurs locaux/territoriaux pressentis seront précisées. Les principales opportunités de financement de l'AfE/SfN sur 2025-2027 seront identifiées de manière préliminaire ainsi que les leviers d'action pour une stratégie efficiente de mobilisation des acteurs et des modalités de financement durable (cette stratégie sera précisée en livrable 3).
- 1.6. Un plan de communication et de visibilité pour la durée du contrat, en accord avec le Guide de communication de l'Initiative Kiwa et le plan de communication du projet PEBACC+.

2. Livrable 2 : "Analyse de résilience & Options prioritaires d'AfE", comprenant :

- 2.1. Analyse stratégique Etat/Pressions/Réponses par grand type d'écosystème, caractérisant l'état et les principales tendances des écosystèmes, leur vulnérabilité (ex : fréquence d'occurrence x étendue x intensité du facteur de pression x tendances) et leur résilience (ex : gestion en autonomie ou efforts de conservation structurés : efforts humains et financiers, surfaces/linéaires associés, ancienneté et/ou efficacité de gestion...). L'analyse stratégique identifiera et qualifiera ainsi les causes directes, indirectes et profondes de la dégradation des écosystèmes et services écosystémiques (ex : diagrammes Miradi). Elle inclura également différents scénarii en termes de projections climatiques (sur la base des études et projets récents ou en cours, en particulier le projet CLIPSSA) afin d'évaluer les conséquences sur l'état et la résilience des écosystèmes et services écosystémiques associés.
- 2.2. Sur la base d'un état des lieux des systèmes d'évaluation socio-économique des impacts du changement climatique (rapports WWF/AFD/ADEME, RESCCUE, IEOM, Agence rurale, projet MOBSECC/ADEME...) :
 - 2.2.1. Une analyse des principaux coûts de la gestion des risques naturels et de la dégradation de l'environnement (inondations, glissement de terrain, pertes de rendement agricole/halieuistique, érosion du trait de côte, incendies, sécurisation de l'eau potable, érosion du trait de côte...);
 - 2.2.2. Les perspectives d'évolution des coûts dans un contexte de changement climatique (coûts supportés par les citoyens, coût de l'intervention des services publiques, indemnités d'assurance...).

- 2.2.3. Positions et stratégies d'acteurs vis-à-vis de l'adaptation et de la résilience au changement climatique à l'échelle pays et les spécificités territoriales.
- 2.3. Résilience des communautés : Etat des lieux des indicateurs et données disponibles relatifs aux attributs de la résilience ; Evaluation de la résilience des communautés, en lien étroit avec le point 2.1 ci-dessus en matière de résilience des écosystèmes et des services associés.
- 2.4. En s'appuyant sur les outils et diagnostics cartographiques existants, une cartographie des zones à enjeux prioritaires en matière de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique, tant sur les écosystèmes que sur les communautés qui dépendent des services écosystémiques associés.
- 2.5. Inventaire & priorisation des options AfE :
- 2.5.1. Une description et comparaison des principales options AfE d'intérêt pour la NC au regard des enjeux et des analyses conduites ci-dessus, prenant en compte ce qu'il est mis en œuvre ailleurs dans la région (voire au-delà).
- 2.5.2. Les conditions nécessaires pour mettre en œuvre ces options AfE, structurer l'innovation, l'optimisation et la mise à l'échelle en Nouvelle-Calédonie seront analysées.
- 2.5.3. Analyse multicritères & priorisation des options d'AfE dans le cadre d'un processus participatif et inclusif.
- 2.6. Capitalisation / enseignements tirés de projets passés/en cours d'intérêt pour l'AfE : Conditions et processus d'émergence, facteurs de réussite, difficultés rencontrées et moyens de les surmonter, raisons des échecs, coûts (notamment les coûts unitaires), indicateurs de moyens, de réalisation d'efficacité à court/moyen terme et d'impact, résultats obtenus, conditions d'optimisation + freins à surmonter pour passer à une échelle supérieure.
- 2.7. Estimation des coûts de mise en œuvre d'un programme priorisé d'options d'AfE à l'échelle des enjeux et besoins sur l'ensemble du territoire, accompagnée de l'identification des sources et mécanismes de financement pour le déploiement d'un tel programme (conditions d'émergence et de mise en œuvre, opportunités et contraintes, co-bénéfices possibles...).

Ce livrable sera remis selon les modalités suivantes :

- 1 rapport par province, dont un résumé non technique à l'usage des décideurs (3 pages) ;
- 1 synthèse à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie (5 pages).

3. Livrable 3 : « Schémas d'intervention AfE », comprenant *a minima* :

A partir des résultats et livrables ci-dessus, et pour les options et sites d'AfE jugés prioritaires et validés par les Provinces et principaux partenaires de mise en œuvre :

- 3.1. Production de 4 à 5 schémas d'intervention, sous la forme de notes de concept chiffrées et détaillées, visant la mise en œuvre d'options d'AfE prioritaires et validées par l'ensemble des acteurs clés. Les services techniques et les acteurs locaux sur les sites (ou ensemble de sites) ciblés seront consultés de manière inclusive. Ces notes pourront être structurées selon le format des Notes de concept Kiwa pour des projets locaux.
- 3.2. Ces schémas d'intervention seront accompagnés d'une description et de recommandations sur les opportunités d'intégration de l'AfE dans les cadres politiques et stratégiques, avec une proposition de feuille de route/processus pour l'intégration effective de l'AfE, y compris les modalités du suivi-évaluation pour l'intégration et la mise en œuvre de ces options AfE.

Font également partie des livrables :

Tout le matériel de présentation et le rapport sur les activités de sensibilisation et consultation comprenant une liste complète désagrégée des participants, leur âge, leur poste, leur genre, leur(s) profession(s), et leur identification ou non comme personne autochtone.

Les données brutes et un dictionnaire des données spatiales et non spatiales utilisées et développées au cours de l'analyse de résilience, tous les supports, feuilles de travail, photographies et rapports organisés dans des dossiers clairement étiquetés et présentés au PROE et au Comité de pilotage PEBAAC+ en Nouvelle-Calédonie, pour être téléchargés sur le portail national ou régional de l'environnement établi dans le cadre du projet INFORM du PROE (<https://pacific-data.sprep.org>) et d'autres initiatives pertinentes. Plus précisément, le contractant devra s'assurer que :

- Toutes les informations recueillies pour les rapports sont à la disposition du PROE et des collectivités de Nouvelle-Calédonie. A cet effet le format des données et leur système de projection géographique devront être compatibles avec les formats et usages en vigueur au sein des collectivités (Provinces et Gouvernement).
- Toutes les données sont clairement étiquetées, mises en tableaux et archivées, et les feuilles de calcul de tabulation Excel et les PDF des rapports sont utilisés comme sources de données.
- Toutes les informations sont précises, citées, justifiées et obtenues auprès de sources gouvernementales nationales, ou d'autorités mandatées au niveau régional, suivies de sources de données mondiales uniquement lorsque les autres ne sont pas disponibles.
- Les exigences des autorités publiques en matière de remise des documents et données géographiques devront également être respectées.
- L'ensemble des rapports seront également mis à disposition du centre de ressources documentaires de l'ŒIL (Observatoire de l'Environnement en Nouvelle-Calédonie) et de l'Agence Néo-Calédonienne de Biodiversité.
- Compte-rendus de toutes les réunions

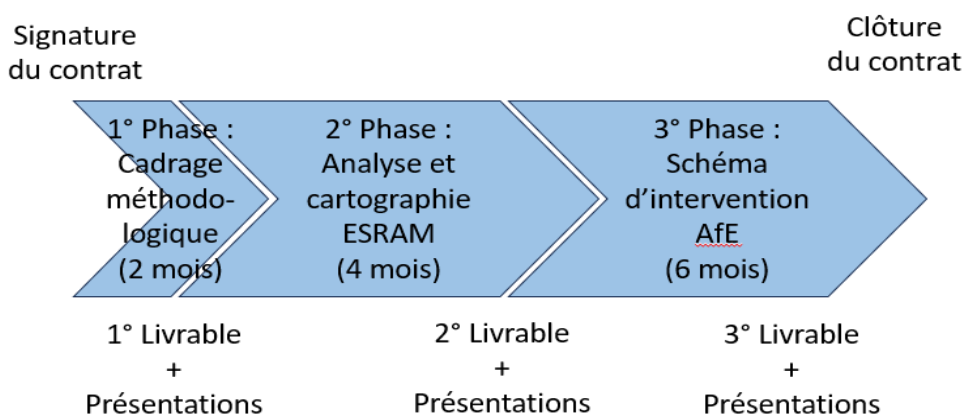
Les livrables seront présentés et discutés au comité technique de suivi de la démarche ESRAM, impliquant des représentants des collectivités, des partenaires techniques et financiers, le PROE, et toute personne pouvant être invitée pour représenter des communautés locales ou groupes sociaux selon les besoins.

Lors de chaque présentation, le livrable sera présenté et mis en discussion auprès des participants ; un rappel de la phase suivante sera proposé : objectifs, résultats attendus, méthodologie proposée, calendrier... Le comité de suivi pourra demander des ajustements.

Un soin particulier sera apporté à l'infographie, afin de faciliter la compréhension des sujets par tout public.

8. Calendrier

Le calendrier suivant est un calendrier indicatif pour les différentes composantes de la prestation. Toutes les tâches devront être terminées au plus tard 12 mois après la signature du contrat.



Les présentations de livrables constituent des étapes clés, encadrées par les activités suivantes :

- 2 semaines avant la présentation : communication du projet de livrable.
- Le jour de la présentation, des commentaires et demandes d'approfondissement sur le rapport pourront être soumises pendant la présentation.
- Dans un délai d'une semaine après la présentation : d'autres demandes d'approfondissement ou de corrections pourront être fournies par les membres du Comité technique.
- Sous 1 mois après la présentation : la version finale du rapport devra être remise.

9. Budget

Le budget maximum pour cette prestation est de 118,000 USD, soit environ 13 millions CFP. Le budget présenté par les candidats devra inclure :

- Les honoraires de chaque type d'intervenant en les détaillant pour chacune des 3 phases et pour toute la durée du contrat, y compris le travail d'enquête et la rédaction du rapport ;
- Tous les déplacements des membres de l'équipe de consultants ;
- Le matériel d'enquête et de terrain pour la durée du contrat, y compris les frais d'organisation des ateliers et de consultation à distance ;
- Les frais de communication et de bureau associés ;
- Les déplacements intérieurs et les indemnités journalières des participants et des représentants des collectivités lorsqu'ils ne sont pas sur leur lieu de travail/domicile habituel pour assister aux enquêtes et aux réunions communautaires ;
- Les frais de repas pendant les consultations, enquêtes et réunions.

Merci d'utiliser le format proposé en Annexe B pour soumettre votre proposition financière.

Des pénalités de retard pourront être appliquées à hauteur de 2% du montant total de la consultance par jour ouvré de retard sur chaque livrable, sauf accord du PROE.

Le PROE couvrira le coût de la publication des rapports finaux et de synthèse.

La validation de chaque livrable par le coordinateur PEBACC+ pour la Nouvelle-Calédonie et de la cheffe de projet PEBACC+ permettront d'engager la procédure de paiement interne au PROE. Le montant de chaque paiement sera de :

- 20% du montant total au 1^o livrable
- 50% du montant total au 2^o livrable
- 30% du montant total au 3^o livrable

10. Avancement et suivi de la prestation

Le coordinateur PEBACC+ sera responsable de la coordination et de la supervision de l'étude ESRAM en Nouvelle-Calédonie.

Le coordinateur PEBACC+ apporte une appréciation technique au PROE sur l'exhaustivité et complétude des livrables, en lien avec les comités technique et de pilotage PEBACC+ de Nouvelle-Calédonie. Le PROE les valide officiellement pour engager les paiements connexes.

Au lancement de l'étude, un plan de travail (ou un plan de charge) détaillé sera fourni et mis à jour avec chaque livrable par le prestataire de services. Celui-ci organisera les réunions de suivi avec le coordinateur PEBACC+ deux fois par mois (ou moins si communément accepté). Les réunions de suivi avec le coordinateur PEBACC+ viseront à évaluer l'avancement des travaux conformément au plan de travail et à présenter les difficultés éventuellement rencontrées et à discuter et trouver des moyens de

les surmonter. Le prestataire fixera préalablement l'ordre du jour de chacune de ces réunions et communiquera un projet de compte-rendu à l'issue de chaque réunion.

Le prestataire de services devra également présenter ses livrables au comité technique composé du comité de pilotage et des principaux acteurs de la société civile, dont le secteur économique. Le comité technique se réunira au moins 4 fois, en début et fin de chacune des trois phases pour orienter l'approche globale. Des rencontres dans chacune des provinces doivent être envisagées.

Le comité de pilotage est l'organe supérieur local du PEBACC+ qui portera les résultats de l'étude. Les livrables 2 et 3 seront également présentés au Comité de pilotage, après d'éventuels ajustements sollicités par le Comité technique.

11. Références recommandées

Les pages de ressources du projet PEBACC (Adaptation au changement climatique fondée sur les écosystèmes du Pacifique) mis en œuvre de 2015 à 2020, en particulier pour des exemples de rapports ESRAM et d'enseignements tirés

Pacific Ecosystem-based Adaptation Tool: [The Pacific EBA Tool | Adaptation Planning Tool \(pacificclimatechange.net\)](http://pacificclimatechange.net)

Ateliers de synthèse des enseignements du projet RESCCUE en Nouvelle-Calédonie : [Province Nord et Province Sud](#) (2018).

Éléments du projet RESCCUE sur les usages des analyses économiques : [Analyse économique | Restauration des services écosystémiques et adaptation au changement climatique \(spc.int\)](#)

Resilience Alliance (2010) fournit une orientation à la théorie et des conseils pour la conduite du travail de terrain. Notamment *Assessing resilience in social-ecological systems: Workbook for practitioners. Version 2.0.*

Se référer également à l'initiative TEEB pour des conseils sur l'évaluation économique des biens et services écosystémiques : [TEEB - The Economics of Ecosystems and Biodiversity \(teebweb.org\)](http://teebweb.org).

Bourne, A, P. de Abreu, C. Donatti, S. Scorgie, and S. Holness. 2015. A Climate Change Vulnerability Assessment for the Namakwa District, South Africa: The 2015 revision. Conservation South Africa, Cape Town. [\(PDF\) A Climate Change Vulnerability Assessment for the Namakwa District, South Africa \(researchgate.net\)](#)

Eakin, H. and Luers, A.L., 2006. Assessing the Vulnerability of Social-Environmental Systems. *Annu. Rev. Environ. Resour.* 31:365–94. <https://www.annualreviews.org/doi/abs/10.1146/annurev.energy.30.050504.144352>

Millennium Ecosystem Assessment, 2005. *Ecosystems and Human Well-being: Synthesis*. Island Press, Washington, DC.

SPC 2014 – [The Pacific Gender and Climate Change Toolkit – Tools for practitioners](#)

SPC 2013 - [Toolkit to Mainstream Gender into Energy and Climate Change Community Based Adaptation Projects in the Pacific](#)

Walker, B., S. Carpenter, J. Anderies, N. Abel, G. S. Cumming, M. Janssen, L. Lebel, J. Norberg, G. D. Peterson, and R. Pritchard. 2002. Resilience management in social-ecological systems: a working hypothesis for a participatory approach. *Conservation Ecology* 6(1): 14. [online] URL: <http://www.consecol.org/vol6/iss1/art14/>

PO Box 240, Apia, Samoa T +685 21929 F +685 20231 sprep@sprep.org www.sprep.org

A resilient Pacific environment sustaining our livelihoods and natural heritage in harmony with our cultures.

WCS (2015) A Facilitator's Guide for Ecosystem-Based Management Planning in Fiji. Wildlife Conservation Society, Suva, Fiji.

Yadama, G, Hovmand, P, Foundation for Ecological Security (Papagni C.) and Chalise, N. 2010. Community Driven Modeling of Social-Ecological Systems: Lessons from Andhra Pradesh, India. *Conservation Ecology* 6(1): 14. [online], <https://proceedings.systemdynamics.org/2010/proceed/papers/P1292.pdf>

Annexe 1 : Liste indicative des indicateurs du projet PEBACC+

Objectif spécifique	
OS2 : Intégrer et appuyer la mise en oeuvre concrète de l'Adaptation fondée sur les Ecosystèmes dans les stratégies d'adaptation au changement climatique	G2.1. % des personnes participant au projet reconnaissent avoir une sensibilité et une compréhension accrue des SfN en tant qu'approche efficace de l'adaptation au changement climatique.
	G2.2. % des options de SfN identifiées mises en oeuvre ou en cours de mise en oeuvre/avec un financement sécurisé pour leur mise en oeuvre.
	G2.3. Nombre de documents stratégiques nouveaux ou révisés qui intègrent l'Adaptation fondée sur les Ecosystèmes dans le cadre de PEBACC+
	G2.4. % des groupes cibles des communautés impliquées qui reconnaissent avoir un engagement/participation accrue dans le processus de prise de décision et de planification en matière d'AfE.
	G2.5 Bilan Carbone du projet PEBACC+ (en tonnes CO2e nettes)
Résultats attendus : Résultats tangibles produits par le projet	
RA 2.2 Des activités concrètes de démonstration de Solutions fondées sur la Nature sont mises en oeuvre et capitalisées, en lien avec d'autres initiatives comparables	Act 2.2.1. % de mise en oeuvre des activités concrètes de démonstration de Solutions fondées sur la Nature pour l'Adaptation au changement climatique
RA 2.1 Une analyse de résilience est conduite autour d'un processus inclusif aboutissant à des schémas d'intervention dotés de notes de concept	Act 2.1.1. % des acteurs locaux formés (par catégories d'acteurs) au changement climatique et aux effets synergiques avec d'autres facteurs de pression sur l'environnement
	Act 2.1.2. % de femmes, de membres des communautés autochtones et de jeunes engagés dans l'Analyse de résilience
	Act 2.1.3. Existence de cartes et d'outils de planification de la résilience à l'échelle des territoires
RA 2.3 L'Adaptation fondée sur la Nature est intégrée de manière pérenne dans les	Act 2.3.1. Nombre de documents stratégiques nouveaux ou révisés qui intègrent l'Adaptation fondée sur les Ecosystèmes dans le cadre de PEBACC+